

COMPTE RENDU DE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

**SEANCE ORDINAIRE
Du lundi 13 février 2012
A 19 h**

Présents :

LOYEZ Philippe	RAGO Jean Luc
CAPIEZ Frédéric	LHEUREUX Valérie
CRETIAZ Laurent	
DESOIGNIES Patrick	
LOUIS Bruno	
OUENNOURE Jean Jacques	
PAYEN Jean Louis	

Procurations:

LEGROS Marie Reine donne pouvoir à Frédéric CAPIEZ
MARGERIN Isabelle donne pouvoir à Bruno LOUIS
LAUREYNS Nadia donne pouvoir à Philippe LOYEZ

Absents:

HARBONNIER Peggy	MARTEEL Philippe
VILLOTEAU Joël	

ORDRE DU JOUR

- **Budget**
- **Compte administratif**
- **Cession de parcelles au profit du Conseil Général**
- **Création d'un syndicat SIVU (Escaut)**
- **Taxe sur la consommation finale d'électricité**
- **Contrats CAE**
- **Contrat de maîtrise d'œuvre local AJR**
- **Local AJR**
- **Honoraire Eoliennes**
- **Adhésion SIAN SIDEN**
- **Voyage grottes de Naours**
- **Horaires Mairie**
- **Point acquisition terrains**
- **Questions diverses**

Les débats et décisions

- **Approbation du PV de la réunion précédente**

Lecture faite le PV 18 novembre 2011 est approuvé à l'unanimité des membres présents.

➤ **BUDGET**

Objet : Affectation du résultat de l'exercice 2012

L'assemblée délibérante peut décider que le résultat soit consacré en tout ou partie soit au financement de la section d'investissement soit au financement de la section de fonctionnement. Mais le résultat doit en priorité couvrir le solde d'exécution de la section d'investissement lorsqu'elle présente un besoin de financement.

Le compte administratif de 2011 fait apparaître un résultat excédentaire de 285 392.63 € La section d'investissement présente quant à elle un solde d'exécution négatif de 223 644.94 € qui doit être majoré du montant du solde positif des restes à réaliser de 61 900 €, conduisant ainsi à un besoin de financement total de 137 412.76 €.

Tableau récapitulatif de l'exécution du budget de l'exercice 2011

(Chiffres exprimés en euros)

	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement		
Réalisations de l'exercice	404 471,18	689 863.81
Résultat de l'exercice 2011 (A)		285 392.63
Résultat reporté 2010 – (002) (B)		0
Résultat cumulé de clôture de l'exercice 2010 (excédent) (C =A+B)		285 392.63

Section d'investissement		
Réalisations de l'exercice	1 584 228.59	1 360 583.65
Résultat de l'exercice 2011 (Négatif) (D)	223 644.94	
Solde d'exécution 2010 (positif) – (001) (E)		24 332.18
Solde d'exécution 2010 (négatif) (F = D – E)	199 312.76	
Restes à réaliser (RAR)	193 100.00	255 000.00
Solde de restes à réaliser (G)		61 900.00
Besoin de financement après RAR (I = F + G)	137 412.76	

Il est proposé d'affecter le résultat de la section de fonctionnement d'un montant de 285 392.63 € (A) de la façon suivante :

- 137 412.76 € en réserves au compte 1068 – Excédents de fonctionnement capitalisés, dont 61 900 € au titre du solde des restes à réaliser de l'exercice 2011 ;
- 147 979.87 € à la section de fonctionnement à la ligne budgétaire 002 –Résultat de fonctionnement excédentaire reporté.

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 2311-5, R. 2311-11, R. 2311-12 et R. 2311-13,

Vu l'instruction comptable résultant de l'arrêté du 27 décembre 2005,

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve la proposition d'affectation du résultat de l'exercice budgétaire de 2011.

- **VOTE DU COMPTE DE GESTION**

Le Conseil Municipal à l'unanimité approuve le compte de gestion 2011

➤ **BUDGET PRIMITIF 2012**

Dépenses de fonctionnement	406 220,00 €
Recettes prévues de fonctionnement	502 271,00 €
Virement section fonctionnement	244 030,87 €
Résultat de fonctionnement reporté « excédent »	147 979.87 €

Dépenses investissement	918 330,87 €
<u>dont</u> : Travaux Eglise	427 000,00 €
Travaux Local AJR	310 000,00 €
Résultat investissement reporté « déficit »	199 312,76 €

Recettes fonctionnement	736 200,00 €
Excédent	137 412,76 €
Virement section fonctionnement	244 030,87 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve, le budget 2012

➤ **Cession de parcelles au profit du Conseil Général**

Régularisation de Cession de parcelles pour l'allée des marronniers côté gauche en partant vers Cambrai , càd entre les 2 ponts.

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal qu'il convient de procéder à la régularisation domaniale des parcelles utilisées lors des travaux d'aménagement de la RD 29.

Il propose la cession à l'euro symbolique au profit du Département du Nord des parcelles cadastrées :

- Section ZA numéro 197 pour 998 m²
- Section B numéro 954 pour 8 m²
- Section B numéro 956 pour 19 m²
- Section B numéro 958 pour 23 m²

A l'unanimité le Conseil Municipal, accepte la cession à l'euro symbolique au profit du Département du Nord des parcelles citées ci-dessus.

Et autorise Monsieur le Maire, à signé la promesse de vente.

➤ **Création d'un syndicat SIVU (Escaut)**

Création d'un syndicat pour la gestion de l'Escaut en fonction de la longueur de l'Escaut, de la populationavec 6 communes (Fontaine, Cantaing, Noyelles , Proville, Cambrai, Marcoing)
Etablissement des clés de répartition par communes
Ce syndicat aura la fonction de trouver les subventions....de faire faire les études ...puis de suivre les travaux.

➤ **Taxe sur la consommation finale d'électricité**

A l'unanimité le Conseil Municipal décide que le reversement du Sidec 2012 soit identique au taux reversé en 2011.

➤ **Contrats CUI.**

Contrat CUI (Contrat Unique d'Insertion) de Mle Adeline HAMANN

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de créer un contrat unique d'insertion (C.U.I) pour Mademoiselle Adeline HAMANN, afin d'apporter une aide en maternelle et à la cantine. D'une durée de 6 mois, du 1^{er} février au 31 juillet 2012, à raison de 23 heures par semaine.

- Autorise Monsieur le Maire à signer la convention avec la mission locale du Cambrésis.

Contrat CUI (Contrat Unique d'Insertion) de Mle Nancy DA MOTA

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de créer un contrat unique d'insertion (C.U.I) pour Mademoiselle Nancy DA MOTA, afin d'apporter une aide en maternelle et à la cantine. D'une durée de 6 mois, du 13 février au 12 août 2012, à raison de 20 heures par semaine.

- Autorise Monsieur le Maire à signer la convention avec la mission locale du Cambrésis.

Au terme des 6 mois, le contrat d'insertion débouchera sur un contrat d'apprentissage de 2 ans.

Une note d'information sera diffusée à l'école et/ou aux parents d'élèves pour les informer de l'arrivée des 2 contrats.

➤ **Local AJR**

Le local est ancien et n'a fait l'objet que de travaux de « masquage »
Par ailleurs l'association est en pleine expansion
De plus l'association a fait le choix de regrouper l'administration.
De ce fait un pré projet de réflexion a été mené avec l'architecte M Beaucamp pour poser les problèmes et envisager des premières esquisses de solution. (Cout global, subvention....)

➤ **Contrat de maîtrise d'œuvre local AJR (Travaux d'aménagement et d'extension des locaux de l'Association Jeunesse Rurale)**

Le contrat de maîtrise d'œuvre pour les travaux d'aménagement et d'extension des locaux de l'Association Jeunesse Rurale a été confié à Monsieur BEAUCAMP André, Architecte 23 bis, rue Saint Georges 59400 CAMBRAI.

La rémunération de l'Architecte est fixée au taux de 8% du montant estimatif hors taxes des travaux comme précisé ci-dessous :

Le montant estimatif provisoire des travaux est estimé à :	300 000,00 € H.T
Le taux de rémunération :	8 %
Le montant des honoraires est estimé à :	24 000,00 € HT

Après discussion, le conseil Municipal donne son accord pour le choix de Monsieur BEAUCAMP, Architecte et autorise Monsieur le Maire à signer ce contrat.

➤ **Honoraire Eoliennes**

Trois communes « accepteraient » l'implantation d'éoliennes

Cantaing : 3 et Noyelles :2 (ou 4 == 1)

Ribecourt : 10 éoliennes

Le cout de l'étude serait à la charge de chaque commune pour un montant de +1 000 €. Cette répartition à la fois bizarre et injuste sera renégociée.

➤ **Adhésion SIAN SIDEN Nouvelles adhésions au SIDEN-SIAN
Comité syndical du 14 novembre 2011**

Le Conseil Municipal,

Vu les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment celles des articles L 5211-17, L 5212-16, L5212-33, L5214-21 et L5711-4 L5212-1 de ce Code,

Vu la Loi n°88-13 du 5 Janvier 1988 d'amélioration de la décentralisation,

Vu la Loi n°92-125 du 6 Février 1992 relative à l'administration territoriale de la République,

Vu les dispositions de la Loi du 12 Juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale,

Vu la Loi n°2002-276 du 27 février 2002 sur la démocratie de proximité,

Vu les dispositions de la Loi n°2004-809 du 13 Août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales,

Vu la loi n°2010-1563 du 16 décembre 2010 relative à la réforme des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté préfectoral en date du 8 avril 1971 portant création du Syndicat Intercommunal d'Assainissement du Nord (SIAN) devenu SIDEN-SIAN,

Vu les arrêtés successifs portant extension ou réduction du périmètre et modification des statuts du SIDEN-SIAN,

Vu la délibération en date du 4 avril 2011 de demande d'adhésion au SIDEN SIAN du Syndicat mixte à la carte de la région de MAMETZ pour les compétences **I** « Assainissement Collectif », **II** « Assainissement Non Collectif » et **IV** « Eau Potable et Industrielle »,

Vu la délibération du Comité du SIDEN-SIAN en date du 14 novembre 2011,

Considérant que le Conseil Municipal estime qu'il est de l'intérêt de la commune d'approuver ces adhésions au SIDEN-SIAN et d'une manière générale, de souhaiter l'extension et l'interconnexion des réseaux du SIDEN-SIAN,

Considérant que l'adhésion au SIDEN-SIAN du Syndicat Mixte à la carte de la région de MAMETZ vaut approbation des statuts du SIDEN SIAN par les Collectivités concernées,

Considérant que le Conseil Municipal approuve les modalités prévues par les délibérations du Comité du SIDEN-SIAN du 14 novembre 2011 pour lesdites adhésions,

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide :

Article 1^{er} : Le Conseil Municipal accepte l'adhésion au SIDEN-SIAN

Compétences I « Assainissement Collectif »,

Compétences II « Assainissement Non Collectif »

Compétences IV « Eau Potable et Industrielle »,

***Syndicat mixte à la carte de la région de MAMETZ (pas-de calais)**

Le Conseil Municipal souhaite que les modalités d'adhésion au SIDEN-SIAN du Syndicat mixte à la carte de la région de MAMETZ soient telles que prévues dans les délibérations

Article 2 :

Le Conseil Municipal accepte donc que cette adhésion soit effectuée aux conditions proposées par les délibérations du Comité du SIDEN-SIAN en date du 14 novembre 2012.

Article 3 :

Monsieur le Maire est chargé d'exécuter la présente délibération en tant que de besoin.

➤ **Voyage grottes de Naours : *Prise en charge du voyage aux Grottes Naours du 14 avril 2012***

Monsieur le Maire, Philippe LOYEZ expose aux membres du conseil municipal que le CCAS organise deux à trois fois par an des sorties pour les aînés de la commune.

Afin de minimiser le cout demandé aux aînés, il propose au conseil municipal que la commune prenne en charge dans son budget de fonctionnement le cout du voyage, comme il le fait d'ailleurs vis-à-vis des écoles.

Ainsi en 2012, trois déplacements vont êtres programmés. Il soumet au vote du conseil municipal la prise en charge du déplacement aux GROTTES DE NAOURS le 14 avril 2012 sur la base du devis :
45 personnes à 62 € pour un montant de 2790 €

Le conseil approuve à l'unanimité la prise en charge du voyage aux Grottes de Naours

➤ **Horaires Mairie : *Mise en place des nouveaux horaires Mairie***

Après un an de fonctionnement et au vue de la fréquentation aux diverses heures, le conseil accepte un changement des horaires d'ouverture au public, à savoir:

-- 10h à 12h (au lieu de 9h 12h)

--fermeture le mercredi après midi.

➤ **Point acquisition terrains**

Les négociations pour l'acquisition des terrains le long de l'Escaut, au fond de la rue du 8 mai se poursuivent.

➤ **Questions diverses**

- **Prix cantine *Tarifs Cantine scolaire Année scolaire 2011/2012***

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que pour l'année scolaire 2011/2012 le tarif du repas de la Cantine est de 3 €.

Il propose au Conseil Municipal d'augmenter le prix du repas de 0.30 cts à partir du 1^{er} mars 2012.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, accepte à l'unanimité d'augmenter le prix du repas de 0.30 cts.

A partir du 1^{er} mars le tarif du repas de la cantine passera de 3 € à 3.30 €

➤ **Classe environnement**

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide d'organiser une classe de mer qui se déroulera au Mont St Michel pour les enfants du CE2, CM1, CM2 de l'Ecole primaire de Noyelles-Sur-Escaut du 16 avril au 21 avril 2012, le coût de ce voyage s'élève à 8000 €.

Cette somme comprend :

- L'hébergement à 6096 €
- Le transport à 1310 €
- Les frais de dossier à 30 €
- Le bus jusque St Quentin 175 €
- La restauration à 300 €

Le Conseil Municipal Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents.

Les accompagnants seront : Mme Marie-Pierre DESOIGNIES, Mr Didier BACHELET, Mme Valérie LHEUREUX

➤ **Communauté d'Agglomération de Cambrai.**

Philippe Loyez informe le conseil qu'il a été nommé vice président de la Communauté d'Agglomération de Cambrai.